

Présents : Mmes Marie-Claire Brizion, Chantal Ancé, Stéphanie Sarrazin, Annette Pellegrin, Sophie Reichmuth, Marie-Jo Villard, Brigitte Bezaud, Eliane Paquet, Emmanuelle Sylvestre, Solange Saulnier, Marie-Hélène Celse, Nadine Serpolet, Mrs Jérôme Fauconnier, Georges Repellin, Gilbert Corréard, Michel Vallon, Frédéric Troy, Pierre Gimel, Gérard Baup, Pierre Suzzarini, Alain Rougale, Henri Benoist, Michel Lambert, Alain Pelloux, Alain Hermil Boudin, Guillaume Gontard, Fabrice Bon, Gérard Chevally, Michel Guiguet, Jean-Paul Mauberret, Marc Dutaut, Thierry Schoebel, Bernard Fillit, Samuel Martin, Jean-Yves Capron, Daniel Ardouin, Christophe Drure, Marc Bartoli, Eric Bernard, Jean-Louis Poite, Christian Brunoud, Christian Ville, Robert Riotton, Jean-Pierre Sarret, Daniel Niot, Michel Court, René Rigaux, Gérard Martin Dhermont, Robert Terrier, Christian Roux, Régis Gauthier, Jean-Luc Granier, Frédéric Aubert.

Pouvoir : Frédérique Puissat à Samuel Martin.

Excusés : Frédérique Puissat, Josette Garcin, Isabelle André, Patrick Boudol, Jean-Bernard Bellier.

Alain Hermil Boudin est désigné secrétaire de séance.

### **1- Approbation du compte rendu du conseil du 27 février 2012**

☞ 1 abstention

### **2- Durée des amortissements sur les budgets**

Suite à la création de la Communauté de Communes du Trièves en date du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et conformément à l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 96-523 du 13 juin 1996 (article R 221-10 du code des communes) pris pour l'application de l'article 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes dont la population est égale ou supérieure à 3500 habitants, ainsi que les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à ce seuil, sont tenues d'amortir leurs biens.

**Vote : durée des amortissements sur les budgets**

☞ Adopté à l'unanimité

### **3- Service Culture : annulation de titres exécutoires pour la participation à la convention assistant technique 2009/2011**

Jean-Paul Mauberret explique cette demande d'annulation de titres. La convention étant caduque depuis décembre 2011, et les associations concernées ne bénéficiant plus des prestations, elles demandent que les titres soient annulés.

Il convient donc d'annuler 150€ pour l'association Ecoute Voir ; 200€ pour l'association Sud Est Théâtre et, enfin 480€ pour l'association Musique Ensemble.

Le renouvellement de cette convention ou un autre fonctionnement de l'assistant technique sera travaillé avec la commission « culture et patrimoine ».

☐ Une question se pose : est-ce que toutes les associations culturelles ou ayant trait au patrimoine auront désormais une aide gratuite ?

La commission se penchera sur cette question prochainement.

**Vote : Service culture : annulation de titres exécutoires pour la participation à la convention assistant technique 2009/2011**

☞ Adopté à l'unanimité

#### 4- Remboursement des frais de déplacements des élus et du personnel

Du fait de la fusion, il est nécessaire de délibérer sur les frais de déplacement. Les élus ayant des indemnités de fonctions ne sont naturellement pas indemnisés. Sont uniquement concernés ceux qui ne perçoivent pas d'indemnités.

Il est donc proposé de mettre en place pour le personnel de la Communauté de Communes du Trièves une indemnité forfaitaire journalière lors des déplacements pour mission ou formation selon le barème arrêté par le Ministère de la Fonction Publique suivant :

Indemnités	Paris	Province
Indemnités de repas	15,25 €	15,25 €
Indemnité de nuitée	53,36 €	38,11€
Indemnité journalière	83,36 €	68,61 €

Il est également proposé de reverser des indemnités kilométriques suivant le barème en vigueur et sur présentation d'un état récapitulatif des déplacements, de rembourser les frais de stationnements, les frais d'autoroute, et les titres de transport dans le cadre des déplacements des élus et des agents de la collectivité non indemnisés.

**Vote : Remboursement des frais de déplacement des élus et du personnel**

☞ Adopté à l'unanimité

#### 5- Service Tourisme : cotisations à l'antenne de Monestier de Clermont de l'Office du Tourisme Intercantonal du Trièves

Il convient de délibérer pour déterminer les cotisations suivantes de l'antenne de l'Office de Tourisme de Monestier de Clermont :

Article	Montant
Cotisation acteur touristique	40 €
Supplément sites Internet de Gresse en Vercors et du Col de l'Arzelier	10 € par site
Cotisation brochure intercantonale appartements meublés	35 €
Cotisation brochure intercantonale chambres d'hôtes	40 €
Cotisation brochure intercantonale gîtes	45 €
Cotisation brochure intercantonale commerçants et services	45 €
Cotisation brochure intercantonale restaurants	55 €
Cotisation brochure intercantonale prestataires d'activités	55 €
Cotisation brochure intercantonale campings	55 €
Cotisation brochure intercantonale hôtels	60 €
Cotisation brochure intercantonale centres de vacances	50 €
Cotisation brochure intercantonale résidences hôtelières	140 €
Cotisation pack multi-activités (pour prestataires avec plusieurs activités touristiques)	90 €

**Vote : Service Tourisme : cotisations à l'antenne du Monestier de Clermont de l'Office du Tourisme Intercantonal du Trièves**

☞ Adopté à l'unanimité

## 6- Service Enfance Jeunesse : validation du règlement des modalités d'inscription de l'accueil de loisirs

A la demande de la trésorerie et de la Caisse d'Allocations Familiales, il convient de valider le règlement des modalités d'inscription de l'accueil de loisirs tel qu'indiqué dans la pièce jointe à la note de synthèse.

**Vote : Service Enfance jeunesse : validation du règlement des modalités d'inscription de l'accueil de loisirs**

☞ Adopté à l'unanimité

## 7- Service Enfance Jeunesse : validation des tarifs des activités du CLSH

Il est nécessaire de fournir à la trésorerie et à la Caisse d'Allocations Familiales les tarifs des activités pratiquées au CLSH. Il convient de valider les tarifs selon les tableaux ci-dessous sachant qu'ils sont identiques aux tarifs de l'été 2011 et qu'ils permettent de fonctionner en attendant une harmonisation des tarifs et des quotients familiaux sur le Trièves.

### TARIF2012

TARIFS ALSH été vacances et mercredi

Quotient Familial	Participation Familles	semaine complète	semaine 3 jours	journée	1/2 journée	suplément d'activité	mini camp
						repas	3 jours
<300	20%	25 €	20 €	6 €	3 €	1 €	31 €
>300<600	30%	37 €	30 €	9 €	5 €	2 €	47 €
>600<900	40%	49 €	40 €	13 €	7 €	3 €	62 €
>900<1200	50%	62 €	50 €	16 €	8 €	4 €	77 €
>1200<1500	60%	74 €	59 €	19 €	10 €	4 €	93 €
>1500<1800	70%	87 €	69 €	22 €	11 €	5 €	108 €
>1800	80%	99 €	79 €	25 €	13 €	5 €	124 €
<b>coût estimé</b>	<b>100%</b>	<b>123,60 €</b>	<b>98,88 €</b>	<b>31,00 €</b>			<b>154,50 €</b>

### TARIFS petit CLUB été

### 3-6 ans

Quotient Familial	Participation Familles	semaine complète	semaine 3 jours	journée
<300	20%	28 €	21 €	7 €
>300<600	30%	42 €	33 €	11 €
>600<900	40%	56 €	43 €	15 €
>900<1200	50%	70 €	54 €	18 €
>1200<1500	60%	84 €	65 €	22 €
>1500<1800	70%	98 €	76 €	26 €
>1800	80%	112 €	86 €	29 €
<b>coût estimé</b>	<b>100%</b>	<b>140 €</b>	<b>108 €</b>	<b>36 €</b>

### Tarif jeunes 12-17 ans

Familial	familles	semaine	journée	1/2 journée	Animation de quartier , tournoi	3 jours
<300	20%	31 €	7 €	6 €	1,0 €	31 €
>300<600	30%	46 €	11 €	9 €	2,0 €	46 €
>600<900	40%	62 €	14 €	12 €	2,5 €	62 €
>900<1200	50%	77 €	18 €	15 €	3,0 €	77 €
>1200<1500	60%	93 €	22 €	18 €	3,5 €	93 €
>1500<1800	70%	108 €	25 €	21 €	4,0 €	108 €
>1800	80%	124 €	29 €	24 €	4,5 €	124 €
<b>coût réel</b>	<b>100%</b>	<b>155 €</b>	<b>36 €</b>			<b>155 €</b>

**Vote : Service Enfance Jeunesse : validation des tarifs des activités du CLSH**

☞ Adopté à l'unanimité

## 8- Service Enfance jeunesse : tarification des mini-séjours de Pâques des services « enfance jeunesse »

Les trois Services « Enfance jeunesse » du Trièves ont travaillé sur l'organisation de 2 mini camps pour les vacances de Pâques. Un hébergement dans le Buech a été réservé et des arrhes ont été versées.

Dans un souci de cohérence territoriale, une réflexion portant sur l'harmonisation des tarifs entre les 3 structures est engagée. Cependant, les tarifs des séjours doivent être votés par le conseil communautaire afin de pouvoir communiquer le programme aux familles et ouvrir les inscriptions.

QF	GRANJOU	MEJ	Tarification Trièves mini camps vacances de Pâques
0 – 300	31,5	67	49,25 €
301 – 600	47,25 €	84	65,63 €
601 – 900	63,00 €	105	84,00 €
901 – 1200	78,75	125	101,88 €
1201 – 1500	94,5	137	115,75 €
1501 – 1800	110,25	150	130,13 €
1801 et +	126		131

Coût estimé par enfant :

105,31

**Vote : Service Enfance Jeunesse : tarification des mini-séjours de Pâques des services « enfance jeunesse »**  
☞ Adopté à l'unanimité

## 9- Chaufferie bois de Monestier de Clermont : avenant n°2 au contrat de concession de chauffage urbain

Deux chaufferies bois sont gérées par la communauté de communes en Délégation de Service Public. Celle de Monestier de Clermont a obtenu des subventions à 91% du coût du projet ; il est nécessaire de ramener à 80% ces subventions. Cette baisse ayant une incidence sur les barèmes de base, un avenant est donc proposé afin de tenir compte de cette incidence.

**Vote : Chaufferies bois de Monestier de Clermont : avenant n°2 au contrat de concession de chauffage urbain**  
☞ Adopté à l'unanimité

## 10- Débat d'Orientation Budgétaire

En préambule, Samuel Martin donne la parole à Brigitte Locatelli qui annonce son départ de la communauté de communes du Trièves pour la CLE et il remercie Laurence Paulik et Estelle Maurice qui ont travaillé d'arrache pied pour le DOB.

Néanmoins, le débat s'annonce difficile pour des raisons techniques. De nombreuses pièces manquent encore et le débat, de fait, sera tronqué. De nouvelles informations parviennent sans cesse des services de l'Etat donc de nombreux changements sont à prévoir. Par exemple, les taux d'impôts ne sont pas fixés ; en ce qui concerne les recettes, nous ne connaissons pas la totalité des dotations de l'Etat, il est donc difficile d'établir les produits.

D'autre part, nous pourrions subir une perte d'environ 300 000 € sur le Fonds Départemental de Péréquation de la TP (FDTP); le Président a alerté les instances. Si les communautés de communes qui se regroupent sont pénalisées, il y aura des problèmes.

☒ *Mr Lambert s'inquiète de ne pouvoir préparer le budget communal dans les temps du fait de ces incertitudes.*

- ☞ L'important est de respecter ce qui a toujours été annoncé, c'est-à-dire la neutralité budgétaire. Il convient de partir avec un produit constant.

Il est essentiel de voter les taux avant le 15 avril. D'ici la fin de la semaine, le bureau d'études nous proposera des taux pour atteindre cette neutralité.

Nous essayons les plâtres puisque nous ne sommes que 2 communautés de communes de l'Isère à avoir fusionné (la Bièvre et nous).

Nous avons essayé de reporter les budgets qui existaient jusqu'alors pour avoir une idée mais il est difficile de comparer car ce ne sont pas les mêmes imputations pour toutes les communautés de communes.

L'essentiel est de repartir des commentaires qui accompagnent les tableaux mais il paraissait souhaitable que chacun ait une vision d'ensemble du nouveau budget de la communauté de communes du Trièves.

Il est toujours plus facile d'estimer les dépenses que les recettes.

Il sera nécessaire de faire un budget supplémentaire puisqu'aujourd'hui, il n'y a pas assez de visibilité. Dans 5 ou 6 mois, il sera plus facile d'ajuster les recettes et les dépenses.

Il convient de faire preuve d'une certaine prudence et il est nécessaire de permettre le bon fonctionnement des services. Aujourd'hui, aucune décision portant sur des engagements importants ne peut être prise mais il faut répondre aux exigences par rapport aux investissements déjà lancés par les communautés de communes en place. Il convient de prévoir quelques investissements puisqu'une ouverture de classe est prévue à la rentrée à Monestier de Clermont mais au-delà de ces investissements urgents, nous n'irons pas plus loin. Dans un premier temps, il convient de rester raisonnable sur les taux d'imposition car augmenter la pression fiscale dès la 1<sup>ère</sup> année donnerait une mauvaise image de marque. De plus, compte tenu de la faible lisibilité, il est préférable d'attendre.

▣ *Remarque de Robert Riotton qui souligne qu'en cas de fusion, un gain de l'ordre de 300 000 € par année était annoncé mais la réalité est tout autre. Aujourd'hui 600 000 € sont perdus.*

- ☞ Samuel Martin pense que l'on gagnera un peu au final.

Le débat politique ne doit pas être court-circuité par les chiffres.

### **Budget principal :**

Samuel Martin explique le document point par point malgré toutes les incertitudes.

Au niveau des DGF, rien n'est encore définitivement arrêté ; le bureau d'étude a communiqué des montants mais rien n'est encore définitif.

Les classes de mer seront poursuivies si la communauté de communes le décide ; il a été pour l'instant décidé que la classe de mer est maintenue cette année et pour les années suivantes, des discussions auront lieu en commission.

Sur beaucoup de sujets, il y aura des choix à faire.

Les recettes ne couvrent pas les dépenses ; heureusement, qu'il y avait des excédents reportés de certains EPCI mais face aux incertitudes pesant sur les recettes, des questions sont à se poser pour l'année prochaine. Ce problème doit être pointé dès maintenant. Car il faudra ré-arbitrer un certain nombre de dépenses à moyens constants. C'est bien la difficulté à laquelle nous sommes confrontés.

Pour 2012, il convient de sécuriser le fonctionnement.

- ▣ *Mr Lambert se demande ce qu'en pense le cabinet financier ? Il s'interroge sur les décalages entre ce qui était annoncé dans l'étude et la réalité devant laquelle on se trouve maintenant ?*

- ☞ Le travail portait sur les chiffres de 2010 et les chiffres 2011 ne sont pas les mêmes notamment au niveau des déficits ; c'est donc compliqué de comparer et les limites des prospectives sont atteintes.

En ce qui concerne la **masse salariale**, on note 500 000 euros supplémentaires comparés aux BP 2011. il a fallu intégrer le transfert du personnel des OT et de la bibliothèque de Monestier (recettes correspondantes). Le passage en régie des OM a également été intégré dans la masse salariale en remplacement de prestations assurées jusque-là par la société Gros (donc économies en « charges à caractère général »).

Les augmentations structurelles telles que l'augmentation du point, du SMIC et des changements de grades ont été prises en compte et auraient été identiques même sans fusion.

Certains cadres ont été revalorisés car il paraît juste d'ajuster les salaires à la fonction réelle des personnes qui ont la responsabilité de services importants et qui assument des fonctions alors qu'elles n'ont pas par exemple le grade correspondant. Ces augmentations ont été prises sur les économies du montant total des indemnités d'élus.

Une somme de 10 000 euros a été provisionnée en vue de l'harmonisation des assurances relatives au personnel (congrés maladies, etc.).

Les seules véritables embauches concernent le poste de DRH qui a fait l'objet d'une délibération et l'agent polyvalent dont il sera question plus tard (agent qui devrait intervenir notamment pour l'entretien des écoles et des bâtiments de la CDCT). Des économies ont cependant été réalisées suite à l'estimation du remplacement de la DGA, du départ à la retraite de la DGS de l'ancienne communauté de communes de Mens et du non renouvellement d'un contrat à l'ex SAT depuis août 2011.

Il existe par ailleurs de fortes disparités concernant le régime indemnitaire qu'il sera nécessaire d'harmoniser en s'alignant sur le régime indemnitaire de Monestier de Clermont qui était le plus avantageux. Il est donc proposé d'étaler sur 2 ou 3 ans cette harmonisation. Pour l'instant les 80 000 € prévus correspondent à un début d'harmonisation qu'il conviendra d'affiner.

☐ *Est-ce juridiquement possible d'étaler quand il s'agit de régime indemnitaire ? Est-ce vu avec les syndicats ? S'interroge Guillaume Gontard.*

- ☞ Une collectivité décide du cadre du régime indemnitaire via une délibération et des taux différents ensuite sont attribués individuellement selon différents critères.

☐ *Jean-Paul Mauberret souligne l'augmentation de 33 000 € au final pour la masse salariale ; il aurait mieux valu attendre et être plus prudent dans les délibérations prises pour les postes nouveaux. La sécurité aurait dû s'étendre à la création des postes.*

- ☞ Le Président répond que seul le poste de DRH a fait l'objet d'une délibération. Et qu'un DRH lui paraît encore plus nécessaire aujourd'hui au vu des problèmes soulevés : régime indemnitaire, personnes qui n'ont toujours pas intégré leurs postes, harmonisation des assurances du personnel, dialogue avec les syndicats, etc. Il est nécessaire d'organiser le service RH. Le Comité technique paritaire est à mettre en place ce qui nécessite un dialogue social et cela ne peut être fait par les agents en charge des paies, etc.

Samuel Martin explique que la DRH prendra son poste le 15 avril prochain, que cette personne arrive de la mairie de Pont de Claix, sera en congés maternité et qu'elle reviendra en janvier 2013. Une réflexion est en cours pour une personne en remplacement.

Malgré de nombreuses inconnues, un certain nombre de points peuvent être passés en revue et permettent de voir la gestion au quotidien de la nouvelle communauté de communes. **Les frais notariés** dus à tous les changements d'actes de propriété après fusion ont été sous estimés car un étalement reste possible. Il n'y a bien sûr pas d'obligation expresse de passer devant un notaire mais si on veut être tranquille sur les actes, il vaut mieux le faire.

Les **amortissements** représentent des sommes importantes ; le fait de passer à + de 3500 habitants oblige à amortir tous les biens y compris les immeubles producteurs de revenus (appartements, etc.), ce qui représente par exemple + de 80 000€ sur le budget principal.

- ☐ *Une remarque porte sur le fait que le pôle « **culture et patrimoine** » ait été rajouté au budget de la culture et du patrimoine sur Mens soit 61 527€ de plus sur cette thématique.*
- ☞ Le fait de choisir des antennes a forcément un coût, les charges dédiées à ce pôle reviennent donc normalement à la thématique concernée ; de même pour l'aménagement et la vie scolaire à Celles.

Des discussions dans le cadre des **missions des architectes conseils** et pour une nouvelle plaquette architecturale seront engagées.

- ☐ *Jean-Paul Mauberret rappelle qu'il s'agit juste d'une harmonisation de la réflexion sur tout le Trièves sur les recommandations architecturales. La nouvelle brochure de recommandations est prévue dans un 2<sup>ème</sup> temps et il faudra en discuter ultérieurement.*

Il convient aussi de réfléchir à l'**entretien des sentiers** : continue-t-on sur le même rythme ? Une commission « sentier » se réunira courant avril.

Le Système d'Information Géographique ( SIG) est à faire vivre.

**Economie** : Robert Riotton explique que la priorité est le Col du Fau ; aujourd'hui, des réunions avec le monde agricole ont lieu. Il convient aussi de réfléchir sur une place de stationnement pour le covoiturage. La réflexion se poursuit également sur un lieu où pourraient être vendus des produits secs ou des produits locaux.

La plaquette regroupant l'ensemble des producteurs locaux est à faire pour le Trièves. Elle a été faite sur Monestier de Clermont et a remporté un vif succès.

L'aménagement de la zone de la Coynelle est à travailler. Des entreprises du bâtiment et des travaux publics pourraient y être accueillies.

Enfin, il rappelle le problème important du bâtiment relais de la ZA des Carlares. Mais, cela sera évoqué plus longuement dans le budget annexe « action économique ». La commission « économique » se réunira le 3 avril prochain.

**Habitat** : Il apparaît prématuré de lancer le PLH en 2012 ; il faudrait faire une note explicative sur le PLH pour connaître les contraintes que le SCOT ferait peser sur l'habitat. Ce point sera ultérieurement débattu.

#### **Budgets annexes :**

Marie-Claire Brizion expose le budget de la **vie scolaire**. Concernant les travaux se pose la question de la participation des communes directement concernées. Samuel Martin donne l'exemple de l'école de Chichilianne : des volets roulants ont été posés à l'école, financés par la mairie, mais la partie non subventionnée des volets concernant l'école est prise en charge par la communauté de communes du Trièves.

**Le budget « tourisme »** est très difficile à établir au vu de l'intégration nouvelle des Offices de Tourisme. Se pose le problème du matériel qui appartient à l'association à Mens. Quels sont les équipements que l'on va reprendre en tenant compte d'un coefficient de vétusté ? Tout cela reste à voir avec l'association.

Compte tenu de la réorganisation du service « **collecte et traitement des déchets** », il convient d'avoir une personne supplémentaire qui soit là pour remplacer en cas de congés ou d'arrêt maladie, ce qui est déjà pris en compte budgétairement car il était fait appel à des agents extérieurs. Un agent d'ailleurs ne suffira pas pour remplacer tous les autres agents pendant leurs congés par exemple. Ces remplacements sont nécessaires pour assurer la continuité du service public. C'est le budget propre des OM qui est imputé.

D'autre part, ce service a l'obligation réglementaire liée à la sécurité d'embaucher un 2<sup>ème</sup> rippeur pour qu'il y ait moins de poids à manipuler sur une tournée.

La commission va travailler sur l'harmonisation des redevances sur l'ensemble du territoire.

La redevance incitative pourrait être testée sur quelques communes.

En ce qui concerne le budget de l'**Eau**, le schéma directeur et la protection des captages sont en cours. Jérôme Fauconnier rappelle que, si des communes ont des travaux prévus en 2012, qu'elles pensent à prévenir le service des eaux pour les faire simultanément afin de ne pas casser le bitume plusieurs fois.

Il est à prévoir une augmentation des taxes sur l'eau de l'ordre de 18% sur les 6 prochaines années.

La fin des subventions sur le périmètre de captage est annoncée aussi donc en cas de besoin, faire les travaux dès à présent.

Pour le budget « **Action économique** », le bâtiment relais de la ZA des Carlares représente une forte charge et un lourd handicap pour le territoire. Il y a nécessité absolue de trouver une solution soit en le vendant soit en fractionnant le bâtiment. Ce bâtiment a été aménagé spécifiquement pour « Créadis » avec des quais et pas de vrais accès et cet aménagement rend plus compliqué sa vente. Il représente un coût de 75000€ par an (remboursement d'emprunt). Cela ne se voit pas

cette année grâce à la plus value liée à la vente de SLC+ mais l'année prochaine, si le bâtiment n'était toujours pas vendu, il faudra prévoir cette dépense.

Pour « la croizette », la plus value due aux loyers sera très certainement à constater au fur et à mesure, nous régulariserons dès 2013 en collaboration avec Mme Rey.

Pour le budget annexe de la « **Chaufferie bois** », il s'agit du budget de la chaufferie de Mens l'an prochain, il faudra l'abonder pour payer l'emprunt.

Le président rappelle que si des difficultés nouvelles se présentent, il faudra soit augmenter les impôts soit « tailler » dans les dépenses.

Le vote du budget est prévu le 2 avril prochain. Il comprend la frustration des uns et des autres mais il s'avérerait impossible de faire autrement dans ce contexte. La commission des finances n'aura matériellement pas le temps de se réunir. Trop d'éléments manquent encore mais nous n'avons pas mis en cause les orientations anciennes, nous faisons juste fonctionner la communauté de communes. Il y aura nécessairement un budget supplémentaire. Pour l'année 2012, les contribuables ne doivent pas subir d'augmentation.

### **11- Service collecte et traitement des déchets : création de postes pour la mise en service de la collecte en régie sur le secteur de Mens**

Suite à la création de régie de collecte des ordures ménagères sur le secteur de Mens et de façon à préserver la continuité du service public sur l'ensemble du territoire, il convient de créer un poste de rippeur et un poste d'agent polyvalent pour un temps de travail de 100% pour chacun d'entre eux. Sachant que ces créations n'auront pas d'incidence financière sur le budget général de la communauté de communes puisque le budget annexe des OM permet de se financer lui-même avec la redevance qui n'a pas été augmentée dans chaque secteur pour 2012.

**Vote : Service collecte et traitement des déchets : création de postes pour la mise en service de la collecte en régie sur le secteur de Mens**  
☞ adopté à l'unanimité

### **12- Sentiers, Paysages et Développement Durable : création d'un contrat aidé (CAE) en remplacement d'un agent en congé maternité**

Un agent est actuellement en congé maternité, puis parental. Il est proposé de la remplacer à compter du 19 mars 2012 sur un contrat aidé (CAE). Ce remplacement est prévu pour une durée de 6 mois et pour un temps de travail hebdomadaire de 35hres qui sera remboursé à hauteur de 32 heures via le dispositif de contrat aidé.

**Vote : Sentiers, Paysages et Développement Durable : création d'un contrat aidé (CAE) en remplacement d'un agent en congé maternité**  
☞ Adopté à l'unanimité

### **13 - Questions diverses**

#### **☐ Informations diverses :**

- ◆ Rappel de quelques dates de réunions à venir :
  - Conseil d'Administration du CIAS demain soir, 20 mars à 18hres au siège de la communauté de communes.
  - Commission « tourisme » le jeudi 19 avril à 18hres au siège de la communauté de communes.
  - Commission « environnement » le jeudi 10 mai à 18hres.

**Samuel Martin remercie tous les élus et les services qui ont élaboré le budget.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.